PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 09 août 2022

POLLUTION DE L'AIR *PAR L'OZONE*
NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATION

La concentration *d'ozone* dans l'atmosphère en Vaucluse atteint le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Par délégation du préfet, AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information-recommandation, ***demain, le 10 août 2022.***

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

Pour toute information complémentaire sur :
- l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
- les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr
@prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09